

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**4 JUILLET 2011
20 H 00**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 4 juillet 2011, à 20 heures, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Francis Rinfret, Bruno Desjarlais, Natalie Parent et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont absents : Madame la Conseillère Lyne Beaulieu et messieurs les Conseillers Denis Le Blanc et Gaétan Marcil

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance l'ajout et le retrait des points suivants :

Ajouts :

- # 37 Convention de subvention – Fédération canadienne des municipalités
- # 38 Adoption règlement 709-2 modifiant le règlement de construction numéro 709
- # 39 Avis de motion – Règlement 465-4 modifiant le règlement numéro 465 concernant le Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement

Retrait :

- # 36 Modification à l'engagement de la Ville de Varennes – Transfert de la taxe d'accise sur l'essence

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires.

- Nombre d'étages qui seront autorisés dans la zone C-409
- Changement apporté au plan d'urbanisme par le règlement 706-1
- Raisons motivant le rejet de l'ensemble des offres pour la construction d'un sentier piétonnier au parc St-Charles
- Prix de vente du terrain pour la construction de la résidence pour personnes âgées autonomes

- Utilisation des sommes qui seront obtenues pendant la campagne de dons philanthropiques
- Raisons motivant la modification du règlement numéro 693
- Programmation de travaux dans le cadre du transfert de la taxe d'accise sur l'essence
- Nature des travaux incluent au règlement d'emprunt 761.

PROCÈS-VERBAL ET COMPTES DU MOIS

2011-208 Approbation procès-verbal, séance générale du 6 juin 2011

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 6 juin 2011 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

2011-209 Approbation des comptes, juin 2011

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la directrice des Finances et trésorière pour le mois de juin 2011:

Fonds d'administration :	2 713 067,04 \$
<i>(chèques 16466 à 16765 et paiements électroniques)</i>	
Fonds des dépenses en immobilisation :	533 405,52 \$
<i>(chèques 1603 à 1630)</i>	

Certificat de la trésorière numéro 2205

Adoptée.

RÈGLEMENTS, DÉROGATION MINEURE & PIIA

A-2011-37 Règlement 758-1 modifiant le règlement 758 établissant le Service de sécurité incendie de la Ville de Varennes afin d'abroger l'article 7 du règlement

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 758-1 modifiant le règlement 758 établissant le Service de sécurité incendie de la Ville de Varennes afin d'abroger l'article 7 du règlement.

A-2011-38 Règlement 534-29 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'ajouter des interdictions de stationnement sur les rues de l'Amadou et Liébert, et modifier des interdictions de stationnement sur les rues Bissonnette, Beauchamp, Doucet, du Parc, Collet, Sénécal, Mongeau et Perreault

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement de circulation 534-29 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'ajouter des interdictions de stationnement sur les rues de l'Amadou et Liébert, et modifier des interdictions de stationnement sur les rues Bissonnette, Beauchamp, Doucet, du Parc, Collet, Sénécal, Mongeau et Perreault

A-2011-39 Avis de motion, Règlement numéro 765 assujettissant la délivrance d'un permis de construction à la conclusion d'une entente portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge et le partage des coûts relatifs à ces travaux dans certaines zones du territoire et remplaçant le règlement numéro 648

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin

Qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 765 assujettissant la délivrance d'un permis de construction à la conclusion d'une entente portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge et le partage des coûts relatifs à ces travaux dans certaines zones du territoire et remplaçant le règlement numéro 648.

2011-210 Adoption, Second projet de règlement 707-19 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de retirer les usages « salon d'esthétique ou de beauté, excluant les animaux » et « salon de coiffure ou de traitement capillaire » à la liste des usages additionnels autorisés dans les résidences qui sont situées dans les zones dont l'affectation principale est le groupe habitation (H) et afin d'éliminer les normes particulières quant au nombre d'employés pour ces usages

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement 707-19 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de retirer les usages « salon d'esthétique ou de beauté, excluant les animaux » et « salon de coiffure ou de traitement capillaire » à la liste des usages additionnels autorisés dans les résidences qui sont situées dans les zones dont l'affectation principale est le groupe habitation (H) et afin d'éliminer les normes particulières quant au nombre d'employés pour ces usages soit et est adopté.

Adoptée.

2011-211 Adoption, second projet de règlement 707-20 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre la construction d'habitations multifamiliales dans la zone C-409 et afin d'établir les paramètres de construction et d'implantation des habitations dans cette zone

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-20 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de permettre la construction d'habitations multifamiliales dans la zone C-409 et afin d'établir les paramètres de construction et d'implantation des habitations dans la zone soit et est adopté.

Adoptée.

2011-212 Adoption, Règlement 707-17 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de constituer une zone de conservation naturelle à même une partie de la zone P-404

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le règlement numéro 707-17 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de constituer une zone de conservation naturelle à même une partie de la zone P-404 soit et est adopté.

Adoptée.

2011-213 Adoption, Règlement 707-18 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter à 3 le nombre maximal d'étages autorisé pour les bâtiments principaux se situant dans la zone P- 607

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le règlement numéro 707-18 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter à 3 le nombre maximal d'étages autorisé pour les bâtiments principaux se situant dans la zone P- 607 soit et est adopté.

Adoptée.

2011-214 Adoption, Règlement 706-1 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin de remplacer l'affectation commerciale du sol dans le secteur adjacent à la route 132, entre la rivière Saint-Charles et la rue de l'Aqueduc, par une affectation habitation

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le règlement numéro 706-1 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin de remplacer l'affectation commerciale du sol dans le secteur adjacent à la route 132, entre la rivière Saint-Charles et la rue de l'Aqueduc, par une affectation habitation soit et est adopté.

Adoptée.

2011-215 Adoption, règlement 631-15 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin d'amender la tarification des permis pour les feux en plein air, à ciel ouvert et brûlage

Il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le règlement numéro 631-15 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin d'amender la tarification des permis pour les feux en plein air, à ciel ouvert et brûlage soit et est adopté.

Adoptée.

2011-216 Adoption, Règlement 693-1 modifiant le règlement 693 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures dans le Vieux-Varennes (pour les rues Sainte-Anne et Sainte-Thérèse) afin d'ajuster l'emprunt autorisé

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le règlement numéro 693-1 modifiant le règlement 693 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures dans le Vieux-Varennes (pour les rues Sainte-Anne et Sainte-Thérèse) afin d'ajuster l'emprunt autorisé soit et est adopté.

Adoptée.

**2011-217 Demande de dérogation mineure no 1160-93-1898
Construction d'un agrandissement
229, rue Ludger-Duvernay – Zone H-425**

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour permettre la construction d'un agrandissement dont la hauteur totale dépasse la hauteur maximale permise ;

Considérant qu'en vertu de la résolution C.C.U.E. 11-05-29 du 11 mai 2011, le Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement recommande d'accepter ladite demande ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal La Relève, édition du 15 juin 2011 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure no 1160-93-1898 afin de permettre l'émission du permis de construction pour un agrandissement de l'immeuble sis au 229, rue Ludger-Duvernay, dont la hauteur totale est de 8,89 mètres au lieu de 7,4 mètres, tel que prévu au règlement de zonage 707 actuellement en vigueur, conformément au plan UR-2011-3017A4.

Le terrain porte le numéro de lot 138-217 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes, dans la zone H-425.

Adoptée.

**2011-218 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 1156-06-2030
Agrandissement du bâtiment principal
564, boul. Lionel-Boulet – lot 268-1 (Maçonnerie Demers)**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro C.C.U.E. 11-06-34 du 8 juin 2011 ;
En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) no 1156-06-2030 autorisant l'émission du permis de construction pour le projet d'agrandissement du bâtiment principal sis au 564, boul. Lionel-Boulet, dans la zone C-209, conformément aux plans UR2011-3021A2, UR2011-3021A3 et UR-2011-3021A8.

Adoptée.

MANDATS ET CONTRATS

**2011-219 Réfection de composantes – Ascenseur hôtel de ville
Adjudication du contrat : Ascenseur Action inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la réfection de composantes de l'ascenseur de l'hôtel de ville ;

Considérant la réception d'une (1) soumission;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service du génie en date du 9 juin 2011;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie Ascenseur Action inc. de Beloeil, soumissionnaire conforme selon sa soumission du 15 mars 2011, la réfection de composantes de l'ascenseur de l'hôtel de ville, pour un montant de 43 948,88 \$, plus taxes (incluant 1 500 \$ d'imprévus).

Il est de plus résolu d'octroyer un contrat pour l'item 2.3 des travaux optionnels, pour un montant supplémentaire de 3 900 \$ plus 300 \$ pour imprévus, plus les taxes applicables.

Ces dépenses sont imputables au règlement n° 735.

Certificat de la trésorière numéro 2203

Adoptée.

2011-220 Services bancaires – 4 ans
Adjudication : Banque Nationale Groupe financier

Considérant que la Ville de Varennes a lancé un appel d'offres public pour services bancaires pour une période de 4 ans avec possibilité de prolonger d'une année supplémentaire ;

Considérant la réception de trois soumissions ;

Considérant le rapport d'analyse et de recommandation déposé par la directrice des finances et trésorière le 17 juin 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes confie à la Banque Nationale Groupe financier, selon son offre de services datée du 13 juin 2011, les services bancaires de son administration, à compter du 1^{er} août 2011, pour une période de quatre (4) ans, soit du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2015, avec possibilité de prolonger d'une année supplémentaire et ce, aux mêmes conditions ou à des tarifs inférieurs.

Adoptée.

2011-221 Travaux de réfection par thermorapiéçage 2011
Adjudication du contrat : Environnement Routier NRJ inc.

Considérant un appel d'offres sur invitation pour effectuer les travaux de réfection par thermorapiéçage en 2011 avec option de reconduction pour 2012 ;

Considérant la réception d'une soumission ;

Considérant l'analyse de conformité et le rapport de recommandation du directeur du Service du Génie en date du 15 juin 2011 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De confier à la compagnie Environnement Routier NRJ inc. de Lachine, soumissionnaire conforme, les travaux de réfection par thermorapiéçage pour l'année 2011, aux prix de 137 \$ pour les opérations de 4 m² et de 328 \$ pour les opérations de 12 m², plus taxes applicables, jusqu'à concurrence du budget prévu au poste 02-320-00-627.

Le contrat prévoit une reconduction possible pour l'année 2012 aux prix unitaires, avant taxes de 142 \$ pour les opérations de 4 m² et de 336 \$ pour les opérations de 12 m² le tout selon sa soumission du 9 juin 2011.

Certificat de la trésorière numéro 2204

Adoptée.

**2011-222 Achat d'une camionnette, type 2500 avec accessoires
Service de Sécurité Incendie
Adjudication du contrat**

Considérant un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une camionnette, type 2500 avec accessoires ;

Considérant la réception de trois (3) soumissions ;

Considérant l'analyse de conformité et le rapport de recommandation du directeur du Service de Sécurité Incendie en date du 27 juin 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à Chaput Automobile inc. de Varennes, plus bas soumissionnaire conforme selon sa soumission du 20 juin 2011, la fourniture d'une camionnette Dodge RAM 2500 avec accessoires, pour un montant de 41 202 \$ plus taxes applicables.

Ce montant est affecté au Fonds de roulement et le remboursement s'effectuera sur une période de cinq (5) ans à compter de 2012.

Certificat de la trésorière numéro 2206

Adoptée.

2011-223 Appel d'offres « Construction d'un sentier piétonnier parc Saint-Charles, Rejet des soumissions

Considérant l'appel d'offres public intitulé « Construction d'un sentier piétonnier – parc Saint-Charles » ;

Considérant le rapport d'analyse des soumissions et les coûts excédant les budgets envisagés par la Ville pour effectuer lesdits travaux ;

Considérant la recommandation à l'effet que lesdits travaux pouvaient plutôt être réalisés en régie par nos services municipaux ;

Considérant l'article 4 intitulé « Privilège de la Ville » du Devis spécial dudit appel d'offres – dossier no ST-2011-0601 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal rejette en totalité les offres reçues et qu'à cet effet le directeur des Services juridiques et greffier soit autorisé à aviser les onze (11) soumissionnaires en conséquence.

Adoptée.

**2011-224 Travaux de réhabilitation de la chaussée rue Quévillon entre le boul. René-Gaultier et la rue Suzor-Côté
Adjudication du contrat : Construction DJL inc.**

Considérant l'appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation de la chaussée, rue Quévillon entre le boul. René-Gaultier et la rue Suzor-Côté ;

Considérant la réception de six (6) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service du Génie en date du 28 juin 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie Construction DJL inc. plus bas soumissionnaire conforme, les travaux de réhabilitation de la chaussée de la rue Quévillon, entre le boul. René-Gaultier et la rue Suzor-Côté, pour un montant de 600 514,60 \$ plus taxes, le tout selon sa soumission du 28 juin 2011.

Le remboursement de cette dépense est affecté au Fonds de reconstruction des infrastructures.

Certificat de la trésorière numéro 2207

Adoptée.

**2011-225 Appel d'offres services professionnels
Étude et élaboration des infrastructures d'un futur parc industriel
Approbation des critères de qualité**

Il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la grille de pointage et les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente comme annexe A, pour un appel d'offres de services professionnels pour l'étude et l'élaboration des infrastructures d'un futur parc industriel (à l'intersection de l'autoroute 30 et du boulevard Lionel-Boulet).

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2011-226 Nomination de madame la conseillère Brigitte Collin à titre de
maire suppléante - 22 juillet 2011 au 31 octobre 2011**

Considérant que monsieur le maire suppléant Gaétan Marcil a confirmé son absence à compter du 22 juillet prochain ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le mandat de madame la conseillère Brigitte Collin à titre de mairesse suppléante débute le 22 juillet 2011 et se poursuive pour les mois d'août, septembre et octobre 2011 tel que déjà attribué par la résolution 2009-385.

Adoptée.

**2011-227 Régie intermunicipale de la Gare de Sorel
Nomination d'un substitut au conseil d'administration**

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que monsieur le conseiller Francis Rinfret soit nommé à titre de substitut de monsieur le maire Martin Damphousse sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de la Gare de Sorel, à compter des présentes.

Adoptée.

2011-228 Vente d'immeubles pour taxes - 12 octobre 2011

Conformément à la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., chapitre C-19) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

1. D'autoriser la directrice des Finances et trésorière à dresser la liste des immeubles à vendre à l'enchère, le 12 octobre 2011, pour taxes municipales et droits de mutation non payés au 31 décembre 2010 ;
2. D'autoriser la trésorière à charger les frais suivants :
 - 2.1 10,00 \$ par unité d'évaluation (matricule) dont les taxes et droits de mutation sont en souffrance lors de l'expédition de l'avis pour vente pour taxes par le service de la trésorerie ;
 - 2.2 tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la municipalité soit au moment du paiement des taxes ou des droits de mutation en souffrance ou soit dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes ;
 - 2.3 ces frais comprendront notamment, le cas échéant, et sans restreindre la portée du paragraphe précédent, les frais de recherche de titres, les frais de publication dans le journal, les frais du greffier de la Cour supérieure, les frais de certificats de charges et hypothèques et les droits et honoraires dus au ministre des Finances du Québec ;
3. D'autoriser la directrice des Finances et trésorière à exclure de cette vente à l'enchère les immeubles à propos desquels toutes les taxes et droits de mutation dus au 31 décembre 2010, capital, pénalités et intérêts, auront été payés avant le jour de l'adjudication ;

4. De nommer le directeur des Services juridiques et greffier, officier responsable de cette vente à l'enchère et de l'autoriser à procéder en conséquence ;
5. De tenir cette vente à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, au 35, rue de la Fabrique, Varennes ;
6. D'autoriser la directrice des Finances et trésorière ou à défaut la trésorière adjointe à offrir pour et au nom de la Ville de Varennes, le montant des arriérés dus à la ville sur les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères ;
7. D'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tous les actes et documents relatifs à la vente aux enchères ;
8. D'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier à signer, comme représentant de la Ville de Varennes, tout acte de vente finale à la Ville des lots adjugés à cette vente, tout acte de vente finale à un adjudicataire ainsi que tout acte de retrait fait en faveur de la Ville ou d'un adjudgé ;
9. D'autoriser l'inscription immédiatement, après la vente aux enchères sur les rôles d'évaluation et de perception, au nom de la Ville de Varennes, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de la vente ci-haut mentionnée ;
10. D'autoriser l'étude de Me Nathalie Jodoin, notaire, à faire, sur demande, la vérification des titres de propriété des immeubles à être saisis pour taxes et droits de mutation non payés au 31 décembre 2010 et sujets à vente aux enchères le 12 octobre 2011.

Adoptée.

**2011-229 Entente devant mener à une transaction - Vente du terrain
Résidence pour personnes âgées autonomes avec services**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal entérine l'entente devant mener à la vente du terrain à messieurs Stéphan Lavoie et Sylvain Ferland, agissant pour et au nom d'une société à être formée d'acquérir de la Ville de Varennes les lots P-78-9, P-78-10, P-78-12, P-78-14, P-80-1 et P-82-6 au cadastre de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères, ayant front sur la rue du Souvenir, en prévision de la construction d'une résidence pour personnes âgées autonomes avec services, ladite entente étant annexée aux présentes comme si au long récitée.

D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document donnant effet aux présentes.

Adoptée.

**2011-230 Campagne de dons philanthropiques
Nouvelle bibliothèque municipale éco-énergétique
Émission de reçus pour fins d'impôts**

Considérant que la Ville de Varennes est autorisée, en vertu des Lois fiscales en vigueur, à émettre des reçus pour fin d'impôts lorsqu'elle reçoit des dons philanthropiques;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal autorise la directrice du Services des finances et trésorière à émettre des reçus pour fin d'impôts lors de la réception de dons philanthropiques dans le cadre de la campagne de dons en prévision de la construction de la nouvelle bibliothèque municipale éco-énergétique.

Adoptée.

**2011-231 Appui - Tenue d'un bingo réseau lors de l'événement
Les Grands Airs de Varennes, le 13 août 2011
parrainé par le Club Lions de Verchères**

Attendu que le Club Lions de Verchères est en processus d'obtenir un permis pour l'organisation d'un bingo lors de l'événement Les Grands Airs de Varennes, le 13 août 2011 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes appuie la demande du Club Lions de Verchères pour la tenue d'un bingo en plein air lors de l'événement Les Grands Airs de Varennes, le samedi 13 août 2011, et autorise que ladite activité se déroule au parc de la Commune, situé au 10, rue Sainte-Thérèse, Varennes.

Adoptée.

2011-232 Portail du Bureau municipal - Nomination

Considérant les changements apportés au portail du Bureau municipal ;

En conséquence, il est proposé monsieur le Conseiller Francis Rinfret appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer madame Lise Bélanger, adjointe administrative à la direction générale, à titre de responsable autorisée et également responsable des services électroniques de la Ville de Varennes auprès du portail du Bureau municipal et ce, à compter des présentes.

Adoptée.

**2011-233 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel numéro MP-2011-07 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 29 juin 2011.

Adoptée.

2011-234 Embauche – chef aux opérations - Service de Sécurité incendie

Considérant l'appel de candidatures pour un chef aux opérations au Service de Sécurité incendie ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal confirme l'embauche de monsieur Pierre-Damien Arel au poste de chef aux opérations au Service de Sécurité incendie poste cadre à temps complet à compter du 8 août 2011, sous réserve d'une période de probation de six mois de calendrier à compter de la date d'entrée en fonction.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si tout au long reproduites.

Adoptée.

**2011-235 Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement
Désignation des membres**

Attendu que les membres actuels siégeant sur le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement désirent poursuivre leur mandat pour deux (2) ans et ce, avec la possibilité de quitter en tout temps ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les membres suivants soient désignés à siéger sur ladite commission pour un mandat de deux (2) ans :

Mesdames Christiane Lavallée et Lucie Desbiens,

Messieurs Christian Lavallée, Louis Thomas, Lucien Chartrand et Luc Bourdua.

Adoptée.

**2011-236 Autorisation de signature – Demande de subventions
Construction d’une bibliothèque éco-énergétique**

ATTENDU QUE la Ville de Varennes procédera sous peu à la conception et la construction d’une bibliothèque éco-énergétique;

ATTENDU QUE divers programmes de subventions pourraient subventionner une partie des travaux prévus;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes autorise Mme Josée Lamoureux, MBA, directrice générale adjointe, à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, toute demande de subvention dans le cadre du projet de construction d’une nouvelle bibliothèque multifonctionnelle éco-énergétique.

Cette autorisation inclut notamment, mais non limitativement, la présentation et la signature de toute demande auprès des ministères, organismes ou institutions suivants :

Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la demande faite au Fonds municipal vert (FMV)
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCF)
Agence de l’efficacité énergétique (AEE)
Hydro-Québec
Gaz Métro
CanmetÉNERGIE
ÉnerCible

Adoptée.

20 h 30 madame la Conseillère Natalie Parent déclare son intérêt (possession d’actions de Rogers Communications inc.), sort de la salle et ne participe pas au débat.

**2011-237 Résolution d’appui – Demande d’autorisation à la CPTAQ
Implantation d’une tour de télécommunication - Lot P-222
Rogers Communications inc.**

Considérant que la Ville de Varennes est propriétaire du lot P-222, au cadastre de la paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères, et de vastes superficies contigües englobant d’autres parties du même lot et de lots contigus ;

Considérant que la compagnie demanderesse, Rogers communications inc., désire louer à long terme une partie du lot P-222 pour y implanter un site de télécommunications avec chemin d’accès et ligne électrique sur une superficie totale approximative de 548,8 mètres carrés;

Considérant que Rogers Communications inc. est un organisme fournissant un service d’utilité publique, soit un service de téléphonie cellulaire ;

Considérant que le domaine des radiocommunications est reconnu comme étant de compétence fédérale et que l’activité de Rogers est soumise aux termes de la Loi sur la radiocommunication (L.R.1985, ch. R-2) et, à titre de

promoteur, à ceux de la circulaire des procédures d'Industrie Canada relatifs aux systèmes d'antenne ;

Considérant que le choix du terrain visé découle d'une recherche sérieuse de sites de moindre impact sur l'agriculture dans le périmètre précis déterminé par les diverses contraintes d'implantation ;

Considérant qu'il existe diverses contraintes d'implantation, il n'existe aucun espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la Ville hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire aux besoins de Rogers Communications inc. ;

Considérant que le site de télécommunications projeté vise une très faible superficie dans le coin d'une terre cultivée, adjacente à la voie de service et la bretelle d'accès de l'autoroute 30 ;

Considérant qu'à l'endroit retenu, l'inévitable soustraction de sols cultivés est minimisée vu les faibles superficies nécessaires pour l'accès et la ligne électrique et qu'il s'agit ainsi du site de moindre impact sur l'agriculture dans l'aire de recherche techniquement appropriée ;

Considérant que l'implantation et la localisation de la tour ont été planifiées en conformité avec les exigences de la Ville ;

Considérant que le projet à l'endroit visé n'aura aucune incidence négative sur l'agriculture et les activités agricoles du voisinage, notamment à l'application des normes de distances séparatrices relatives aux odeurs inhérentes aux activités agricoles mais également en fonction des critères décisionnels édictés à l'article 62 de la LPTAA tel qu'établi au sommaire joint ;

Considérant que la communauté bénéficiera d'une amélioration du service de téléphonie cellulaire sur son territoire et dans la région, et que cette amélioration compensera largement pour les faibles inconvénients auxquels on pourrait malgré tout prétendre pour l'agriculture ;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation municipale et régionale en vigueur ;

Considérant que la CPTAQ requière un appui de la Ville de Varennes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes appuie la demande d'autorisation de la requérante afin de d'autoriser l'utilisation non agricole, soit pour les fins spécifiques d'implantation d'un site de télécommunication comprenant une tour de télécommunication de type autoportante d'environ 45 mètres de hauteur, avec à sa base les cabinets pour les équipements électriques et électroniques requis, et pour l'aménagement de l'accès et d'une ligne électrique, d'une partie du lot 222 au cadastre de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères, d'une superficie totale approximative de 549,8 mètres carrés, le tout tel que localisé sur le plan d'arpentage préparé par Yves Gascon, arpenteur-géomètre, dossier 0810-36, sous le numéro 19 679 de ses minutes et annexé aux présentes.

L'appui de la Ville de Varennes est cependant conditionnel à l'adoption d'une autorisation d'usage conditionnel pour la construction de la tour de télécommunication.

Adoptée.

20 h 33 Madame la Conseillère Natalie Parent entre et reprend son siège.

**2011-238 Travaux de réfection d'égouts sanitaires – rue Michel-Messier
Affectation à la réserve financière Assainissement des eaux usées**

Considérant la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Varennes pour le service d'égout et d'assainissement des eaux usées, par l'adoption de la résolution 2007-410 lors de la séance générale du 3 décembre 2007 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte et autorise le transfert d'un montant de 15 000 \$ pris à même cette réserve financière afin de financer les travaux de réhabilitation des égouts sanitaires de la rue Michel-Messier, de la rue Sainte-Anne jusqu'au numéro civique 183.

Adoptée.

2011-239 Acquisition de mobilier de bureau – Service de l'urbanisme et de l'environnement - Adjudication du contrat – Librairie du Richelieu

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de mobilier au Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

Considérant la réception de deux (2) soumissions ;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 4 juillet 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la *Librairie du Richelieu* de Saint-Jean-sur-Richelieu plus bas soumissionnaire selon sa soumission du 30 juin 2011, l'acquisition du mobilier pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement, pour un montant de 22 322 \$, plus taxes.

Ladite dépense est imputable à même le règlement 752.

Certificat de la trésorière numéro 2208

Adoptée.

**2011-240 Convention de subvention – Étude de faisabilité entre la Ville de Varennes et la Fédération canadienne des municipalités
Autorisation de signature**

Attendu qu'une convention de subvention doit être signée entre les parties dans le cadre de l'étude de faisabilité entre la Ville de Varennes et la Fédération canadienne des municipalités ;

Il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser madame Josée Lamoureux, directrice générale adjointe et alternativement Me Marc Giard, directeur des Services juridiques et greffier, comme représentants autorisés de la Ville de Varennes au sens de l'annexe C de ladite convention;

D'autoriser madame Josée Lamoureux, directrice générale adjointe et Me Marc Giard, directeur des Services juridiques et greffier à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Varennes.

Adoptée.

2011-241 Adoption – Règlement 709-2 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin d'abroger l'article 16

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement numéro 709-2 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin d'abroger l'article 16.

Adoptée.

A-2011-40 Règlement 465-4 modifiant le règlement 465 concernant le Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement afin d'augmenter le nombre de résidants de la Ville siégeant sur le comité

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 465-4 modifiant le règlement 465 concernant le Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement afin d'augmenter le nombre de résidants de la Ville siégeant sur le comité.

Monsieur le maire Martin Damphousse fait l'annonce de la séance spéciale du Conseil qui se tiendra le 18 juillet prochain à 20 heures.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Taux d'intérêt obtenu pour le nouveau contrat de Services bancaires
- Remerciements pour l'annonce de la tenue de la séance spéciale du 18 juillet
- Coupe d'arbres sur le chemin de la Baronnie
- Coûts du sentier piétonnier au parc St-Charles
- Résidence pour personnes âgées, coût et nombre d'étages projeté
- Date d'ouverture de l'éco-centre de la MRC
- Construction de la Maison Grise, exemption de taxes
- Trottoirs rue Quévillon
- Demande d'installation d'affiches bornes-fontaines
- Fin prévue des travaux rue Sainte-Anne
- Souhait d'une présentation d'un orchestre symphonique à Varennes
- Acquisition des terrains d'Hydro-Québec et le futur éco-centre, Nuisances olfactives provenant d'une lagune
- Nature des travaux sur la rue Quévillon
- Autorisation du MTQ pour un accès à un terrain constructible sur la montée de Picardie près du chemin de la Baronnie
- État d'avancement des constructions de garages à Sorel-Tracy et Varennes pour la Régie intermunicipale de la Gare

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève l'assemblée à 21 h 10.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA